Rousies

Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2024

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, ~~Mme MOUTON Christine~~, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude~~, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla, M. GERMAIN Frédéric~~, ~~Mme VERIE Nathalie~~, ~~M. LEBRUN Guillaume~~, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, ~~Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOQ Pierre-François~~, ~~Mme TAQUET Amandine~~, Mme LABROY Christine, M. LA GUERCHE Yves, ~~Mme DEVOS Carole~~, M. HASSELIN Bernard, ~~Mme DUBOIS Géraldine~~, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie.

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir : Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme TOUATI Leïla pouvoir à Mme SULECK Josiane, M. GERMAIN Frédéric pouvoir à M. TAVERNE Sébastien, Mme VERIE Nathalie pouvoir à Mme MAGINET Véronique, Mme CUSSENOT Suzanne pouvoir à Mme DUBOIS Brigitte, M. LECOCQ Pierre-François pouvoir à M. LECERF Johan, Mme DEVOS Carole pouvoir à m. BARSOUM Marc, Mme DUBOIS Géraldine pouvoir à M. HASSELIN Bernard.

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de procurations : 9
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de voix : **24**

I- 5-2 Nomination du secrétaire de séance.

A la **Majorité** par 19 Voix pour et 5 Abstentions (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), madame Brigitte DUBOIS est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II- 5-2 Approbation des procès-verbaux des réunions des 4 mars et 10 avril 2024.

A la **Majorité** par 18 Voix Pour et 6 Contre (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration, Mme Lebègue), les procès-verbaux des réunions des 4 mars et 12 avril 2024 sont adoptés.

III- 7.1.5 Pertes sur créances irrécouvrables

A la **Majorité** par 19 Voix pour et 5 Abstentions (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

- Accepte la requête du comptable public,
- Admet en non-valeur les produits impayés pour un montant total de 7476.93€,
- Dit que la dépense a été prévue au budget primitif 2024 à l'article 6542 (créances éteintes).

IV- 7.3.3 Réaménagement d'une dette dans le cadre d'un emprunt garanti par la commune au profit de la société HLM PROMOCIL.

A la **Majorité** par 19 Voix pour et 5 Abstentions (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

- Adopte le réaménagement de l'emprunt initialement garanti.

V- 5.7.11 Convention de mise à disposition aux communes de l'outil informatique de l'observatoire fiscal de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

A **l'Unanimité** par 24 Voix Pour, le conseil municipal :

- **Approuve** la convention de mise à disposition gratuite d'un logiciel d'observatoire fiscal par la CAMVS au bénéfice de la commune.
- **Autorise** madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

VI- 5.7.11 Adhésion au groupement de commande de la CAMVS pour « l'organisation de formations techniques » (accord cadre à bons de commande).

A **l'Unanimité** par 24 Voix Pour, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune de **ROUSIES au** groupement de commandes « Organisation des formations techniques » lot 2 Formations FCO, FIMO, Poids lourds, super lourds, BE, B96
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes désignant la CAMVS coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise madame le Maire ou son représentant à signer les conventions constitutives du groupement sur la base du modèle joint en annexe, pour le groupement de commandes.
- Autorise madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés relevant de ce groupement de commandes
- Accepte que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit celle du coordonnateur, à savoir la CAMVS
- Précise que les dépenses inhérentes à la commune, issues de ces groupements de commandes, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant de chaque adhérent.

VII- 4.2.3 Autorisation pour la signature de la convention dans le cadre de de la demande de subvention au titre de de l'aide à l'aménagement des trottoirs et accompagnement de la politique cyclable départementale – programmation 2024.

A **l'Unanimité** par 24 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à signer les conventions relatives à ces dossiers de subvention.

VIII-1.4.1 Création d'une agence postale communale.

A la **Majorité** par 19 Voix pour et 5 Contre (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal

- Approuve la création d'une agence postale communale,
- Autorise madame le Maire à signer la convention avec la poste,
- Demande le concours de la Poste aux travaux d'installation de l'Agence Postale Communale,
- Autorise madame le Maire à engager toutes les démarches pour la réalisation de cette Agence Postale Communale.

IX- 4.1.6 Création d'un emploi permanent à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à raison de 30 heures/semaine à compter du 1er septembre 2024.

A **l'Unanimité** par 24 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise à compter du 1er septembre 2024, la création d'un emploi permanent à temps non complet, d'adjoint technique territorial à raison de 30 heures/semaine.

X- 4.2.3 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et détermination de la rémunération. Art L332-21-1 DU CGCT.

A la **Majorité** par 19 Voix pour et 5 Contre (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal autorise la création de :

- 11 postes d'agents contractuels relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation, à raison de 8 heures/semaine pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance de la cantine scolaire répartis dans les 5 écoles de la commune.
- 6 postes d'agents contractuels relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation, à raison de 10 heures/semaine pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la garderie du matin et du soir répartis dans les 5 écoles de la commune.
- 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison de 30 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

XI-7.1.3 Séjour à la neige 2025- Participation financière des familles.

A la **Majorité** par 19 Voix pour et 5 Abstentions (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration), le conseil municipal :

- Fixe à 310€ la participation des familles roséennes au séjour à la neige 2025
- Autorise l'application d'un tarif dégressif à partir du 2ème enfant, soit -10%, 20% pour le 3ème enfant...
- Autorise madame Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

XII-9.4 Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France]

A la **Majorité** par 18 Voix pour et 6 Contre (Mme Labroy, M. Barsoum + procuration, M. Hasselin + procuration, Mme Lebègue), le conseil municipal :

- Adopte ladite motion.

FIN DE SEANCE 19H30.

Fait à Rousies le 20 Juin 2024

Le Maire,

Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES (NORD)